# MERCREDIS: MAI / JUIN 2015



Merci de signer ce document au verso. Les prochaines périodes seront disponibles à partir du : MARDI 08 JUIN 2015

INFO	<b>8!</b> ₩	> Attent	tion, l	l'accuei	l sera feri	mé le vend	dredi 1	5 mai 2015	, pi	our le we	ek end	de l'ascens	sion.		
ENFAN	<u> </u>									<u>OM</u> :					
<u> </u>	ans I <b>nfant en situa</b> fournir à l'accu	ition de hai	ndica	<b>p</b> (afin d								=			
	MERCREDIS			RIV©LINE 14 pl Henri Barbusse : 05 49 55 95 32		97, bis rue C 05 49 47	Cornet :	ESPACE AD©S		CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE					
	TRANSPORT	JOURS			net 5,5/6	<b>○</b> 6/11 ar - 18h30 <b>↓</b>		11/15 ans 13h / 17h			Ecole Coligny  accueil à Coligny  Ecole Paul Blet  accueil au Local  16h / 18h				
		13/05	j	0				Tous les mercredis hors			Du 01/10 au 30/06 hors vacances les :  Lundis  Mardis  Jeudis				
		20/05	5	O											
		27/05		0			vacances du 03/09/14 au 01/07/15								
		03/06			<u>O</u>			Les inscriptions pour les prochaines vacances		J'autorise mon enfant à rentrer après les temps d'accueil :					
		10/06			0										
		17/06		0			commenceront à compter de la date indiquée en haut à droite.			Accompagné de :					
		24/06 01/07		0					<b></b>						
		UI/U/													
,	VACANCE		REPAS •					RNET 6/11 ans		□ CB	☐ Espè /acances	ces			
			11H45 / 13H15		<b>♥</b> 08h - 9h30 / 17h- 18h		130 <b>Ψ</b> ½ Jı		½ Jou	née	Х	€		:	
										1 Journée		Х	€		;
									Supplé		ment				
									Réduc	tion	<b>→</b>		-	1	
									Adhés	ion	<b>→</b>			-	
										Tota		<b>→</b>			

TARIF		<i>406</i>	<i>509</i>	714	<i>883</i>	1191	<i>1463</i>	1841	
(en € ha	rs repas)	/ 405	<i>/508</i>	/ 713	/882	/ 1190	<i>/ 1462</i>	/1840	/+
½ JOURNEE	POITIERS	2.10	3.00	4.20	5.70	6.30	6.80	9.10	11.60
72 JUUKNEE	Hars Paitiers	2.20	3.20	4.4[]	<i>5.90</i>	<i>6.50</i>	6.90	9.30	11.80
JOURNEE	POITIERS	3.10	4.40	6.00	8.00	8.80	9.60	12.90	16.50
TOUKNEE	Hars Paitiers	<i>3.20</i>	<i>4.70</i>	<i>6.20</i>	<i>8.20</i>	9.20	9.90	<i>13.40</i>	16.90

### INSCRIPTIONS & REGLEMENTS AU LOCAL

ATTENTION ! Il n'y a pas d'inscription les matinées des lundis, mardis et vendredis

- **LUNDI 13h30 18h45**
- MARDI 13h30 18h45
- MERCREDI 09h00 18h45
- JEUDI 09h00 12h00 + 13h30 18h45
- VENDREDI 14h00 17h45
- VACANCES SCOLAIRES : fermeture entre 12h00 et 14h00 ainsi que les Matinées des Lundis, Mardis et Vendredis.

## HORAIRES DES ACCUEILS DE LOISIRS

- ACCUEIL DU MATIN de 08h00 à 9h30
- REPAS entre 11h45 et 13h15
- APRES-MIDI à partir de 13h15
- ACCUEIL DU SOIR de 17h00 à 18h30
- LA FOURMILIERE de 13h45 à 18H15
- ESPACE ADOS *Période scolaire*: Mercredis de 13h à 17H & du Lundi au Vendredi de 16h à 19h / *Vacances scolaires*: voir programme spécifique édité au plus tard à la date indiquée au recto en haut de page.

## DOCUMENTS A FOURNIR

Le dossier est valable une saison du : 01/09 au 31/08

#### Merci de présenter les originaux :

- Les derniers avis d'imposition du foyer
- Le carnet de santé
- Les prestations familiales
- Le numéro d'allocataire CAF ou MSA
- Un justificatif de **domicile**
- L'attestation **AEEH** (en situation d'handicap)
- Autorisation de l'école pour le CLAS CORNET
- Remplir 1 fiche **d'adhésion** (pour la saison)
- Remplir 1 fiche **sanitaire** (pour la saison)
- Remplir 1 fiche de **réservation** (tous les 2 mois)

## AUTORISATIONS DE SORTIE Et urgences medicales

- Dans le cadre des activités proposées aux enfants, nous vous rappelons qu'il vous est vivement conseillé de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels et matériels.
- En cas d'accident ou de maladie, lorsque l'enfant est dans un des Accueils de Loisirs du Local ou fait une activité organisée par le Local, le personnel prévient les parents. En cas d'absence de ceux-ci, il sera fait appel au médecin le plus proche. En cas d'urgence, il sera fait appel aux services de secours les plus proches.
- Les utilisateurs du centre de loisirs sont avertis que les enfants rentrant chez eux ou s'absentant du centre pour différentes activités par leur propre moyen à la fin d'une journée de centre, devront fournir une autorisation parentale permanente ou occasionnelle, idem pour les enfants accompagnés par des personnes autres que les responsables légaux.

Fait à Poitiers, le :

## RESERVATIONS & ANNULATIONS

- L'inscription n'est prise en compte qu'à partir du règlement et sur présentation d'un dossier complet et signé par le responsable légal de l'enfant.
- Les réservations sont enregistrées par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.
- En cas d'absence, chaque journée réservée sera facturée sauf pour raisons médicales justifiées avant le 15 du mois suivant. Toutefois une tolérance est accordée pour les demandes faites 15 jours avant la journée annulée sous la forme d'un avoir, à valoir sur une prochaine réservation.
- Pour les cas particuliers, une demande doit être formulée à l'attention de Monsieur le Directeur par écrit ou par courriel : coordsc@lelocal.asso.fr
- Ne seront pas prises en compte les réservations faites par courrier, téléphone, fax, courriel.
- Les demandes de remboursement ne pourront pas être prises en compte au-delà du 15<sup>ème</sup> jour du mois suivant.
- Pour les mercredis libérés ou les vacances, la journée sera facturée entière quelque soit la durée de présence de l'enfant.

## TRANSPORTS ET REPAS

- Un transport est proposé après la cantine entre les écoles COLIGNY, PASTEUR, PAUL BLET, DAMIEN ALLARD, JULES FERRY, RENAUDOT, PETIT TOUR, MINIMES et l'accueil de loisirs. Ne pas oublier de présenter la copie de cette réservation à l'école. Il en va de même de La Rivoline ou de Cornet vers la Fourmilière.
- Les repas cochés seront facturés aux familles par la Ville de Poitiers, le mois suivant. Si vous devez fournir le repas de votre enfant pour des raisons médicales, n'oubliez pas d'en avertir l'accueil (la facturation par la Mairie est différente).

## REDUCTION

- **Réduction de 10** % sur les réservations du 2ème enfant et suivant
- A valoir sur l'activité ou sur la période ayant le montant le moins élevé,
- Si réservation sur la même période,
- A la demande des familles.

Je soussigné(e),	déclare	inscrire moi
enfant à l'Accueil de Loisirs et au transport collectif pour les jours notés sur cette feuille, et m'engage à respecter le règlement intér	ieur du L	ocal. De plus
j'autorise le/la Directeur(trice) de l'Accueil de Loisirs à faire pratiquer toute intervention médicale que nécessiterait l'état de santé	de mon	enfant. Enfir
j'autorise mon enfant à participer aux différentes sorties et activités organisées par la MCL / Le Local, notamment les sorties à la piscine	et à la pa	tinoire.

Signature du responsable légal de l'enfant :